Résolution sur l'éducation des enfants en situation d'urgence et de crises de longue durée

2015/2977(RSP) - 26/11/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 499 voix pour, 61 contre et 86 abstentions, une résolution préparée par sa commission du développement sur l'éducation des enfants en situation d'urgence et de crises de longue durée.

Les députés soulignent l'importance d'une éducation publique universelle de qualité en tant que catalyseur du développement. Ils soutiennent que l'éducation est un puissant outil pour surmonter les traumatismes chez les enfants et pour favoriser la consolidation de la paix ainsi que la réconciliation. Ils soulignent également que sur le long terme, une éducation de qualité peut jouer un rôle déterminant dans la reconstruction de la société à l'issue d'un conflit.

Les députés insistent sur **l'incidence positive de l'éducation dans le développement et le bien-être des enfants**. Ils reconnaissent les progrès accomplis depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et demandent à l'Union européenne et à ses États membres de faire de ces objectifs **la priorité absolue dans leurs politiques internes et leurs relations avec les pays tiers**.

Soulignant que les OMD (en particulier l'élimination de la pauvreté, l'accès à l'éducation pour tous et l'égalité des sexes) ne seront pas tous atteints, ils demandent que l'on renforce la résilience des systèmes éducatifs dans ces pays et d'assurer la continuité de l'enseignement en cas de crise. L'Union, les États membres et l'ensemble des parties prenantes devraient ainsi redoubler d'efforts pour mettre en place des outils destinés à garantir le développement et la diffusion de l'éducation dans les pays en crise.

Education et réfugiés : les députés rappellent que des millions d'enfants sont des réfugiés et insistent sur l'importance vitale de l'accès à l'éducation pour ces enfants. Ils exhortent les pays d'accueil à donner aux enfants réfugiés **un accès sans restriction à l'éducation** et à favoriser autant que possible leur intégration et leur inclusion dans le système éducatif national. Ils demandent également aux acteurs de l'aide humanitaire ainsi que de l'aide au développement d'accorder plus d'attention à l'éducation et à la formation des enseignants, de la communauté d'origine comme de la communauté d'accueil, et aux bailleurs de fonds internationaux d'accorder la priorité à l'éducation lorsqu'ils interviennent en situation de crise.

Parallèlement, le Parlement demande aux États membres de mettre en place des régimes d'accueil spécifiques pour les mineurs non accompagnés et les mères seules. Il exhorte la Commission et les États membres à aider les étudiants réfugiés en transit, grâce notamment à la coopération avec les diverses organisations internationales. Le Parlement invite également la Commission à **ouvrir des "couloirs éducatifs"** afin que les étudiants provenant de pays en conflit, en particulier la Syrie, l'Iraq et l'Érythrée, puissent être accueillis dans les universités.

Saluant la mise en place des fonds fiduciaires Bêkou et Madad ainsi que du fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique (outils pour combler l'écart entre le financement de l'aide humanitaire et celui de l'aide au développement dans des situations d'urgence persistantes), les députés invitent l'Union et les États membres à **élever l'éducation des enfants au rang de priorité dans le contexte de l'allocation des ressources provenant des fonds de l'Union**.

Education en situation d'urgence : les députés demandent à l'Union de collaborer avec les pays partenaires, les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile pour **améliorer les perspectives des jeunes en matière d'éducation dans un contexte de conflit** et d'autres situations d'urgence. Ils se

félicitent de l'initiative de l'Union "Les enfants de la paix", qui vise à financer des projets humanitaires axés sur l'éducation en situation de crise, et invitent la Commission à la renforcer. Ils saluent également l'initiative "Non à une génération perdue" lancée par plusieurs bailleurs de fonds ainsi que des acteurs de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, dont l'Union, afin de veiller à ce que des millions d'enfants en Syrie et dans les pays voisins bénéficient d'un accès à l'éducation.

Renforcer les moyens alloués à l'éducation : le Parlement déplore qu'en dépit de l'importance du rôle de l'éducation en situation d'urgence, ce domaine d'action ait bénéficié de moins de 2% des fonds alloués à l'aide humanitaire en 2014. Il souhaite par conséquent le renforcement et **l'augmentation des ressources économiques destinées aux programmes de diffusion de l'éducation des mineurs**, y compris dans les pays tiers en proie à des situations de guerre ou d'urgence en général, dans le cadre de la prochaine révision du cadre financier.

Le Parlement se réjouit au passage que le Commissaire européen chargé de l'aide humanitaire et de la gestion des crises ait annoncé l'objectif d'allouer **4% du budget européen consacré à l'aide humanitaire à l'éducation des enfants en situation d'urgence d'ici 2019**.

Le Parlement souligne que si l'augmentation des fonds consacrés à l'aide humanitaire est nécessaire, elle ne suffira cependant pas à combler le déficit de financement. Il prie dès lors l'Union et les autres bailleurs de fonds de mettre davantage l'accent sur l'éducation dans la coopération au développement avec les États fragiles.

Agir de manière préventive : le Parlement demande à l'Union de soutenir les pouvoirs publics des pays tiers à l'égard de leurs engagements en vue de l'élaboration de cadres juridiques nationaux pour la résilience, la prévention ainsi que la gestion des catastrophes et des risques. Il souligne à cet égard l'importance du secteur privé en tant que source potentielle de financements innovants en faveur de l'éducation.

La Commission est également appelée à participer à la plateforme internationale qui s'attachera à créer des instruments spécifiques pour l'éducation en situation d'urgence en amont du **Sommet humanitaire mondial de 2016**.

Enfin, le Parlement invite l'Union et ses États membres à promouvoir l'éducation des enfants dans les situations d'urgence et de crise de longue durée lors du Sommet mondial humanitaire et à veiller à ce que cette question figure en bonne place dans le document final. De manière générale, il estime, devant l' ampleur croissante des crises humanitaires et du nombre de personnes déplacées, que la communauté internationale doit considérer l'éducation comme un élément central de son action dans le domaine humanitaire, car elle peut contribuer au développement à moyen et à long terme des populations touchées.